

**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance ordinaire
23 juin 2026
À 19H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 23 juin 2026 à 19 h 00 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Sont présents : Anne Hortense Ebena
Etienne Chabot
Frédéric L'Hérault
Jérôme Pépin
Louis Bourgeault
Michel Turcotte
Romain Nanta
Jean-Philippe Blanchette
Naouel Magherbi
Yu Cai Tian (à distance)

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Sont absents : Caroline Trudel
Ghislain Laporte
Marion Godron

Participent également à la séance : Dominic Bertrand, Directeur général
Marie-Hélène Lambert, secrétaire générale
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents : Alain Lavoie, DGA
Danielle Roberge, DGA
Éric Lauzon, DGA
Ian Gagnon, DGA,
Stéphanie Lapointe, DGA
Annie Godin, directrice, SRH
Chrystine Loriaux, directrice, Bureau des communications
Jean-François Chalut, directeur, SRM
Nathalie Provost, directrice, Organisation scolaire
Wen-Ching Chang, directeur, SRI
Valérie Fortin, directrice adjointe, SRH
Kristel Woo, coordonnatrice, SAJC
Mélanie Simard, coordonnatrice, Bureau des communications
Najia Belhachemi, régisseuse, SAJC
Louise Séguin, régisseuse, DG

Ouverture de la séance

M. Blanchette déclare la séance ouverte et remercie les personnes présentes.

CA25/26-06-113

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

2.1 Suivi aux procès-verbaux

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. SERVICES ÉDUCATIFS

4.1 Secteur des jeunes

4.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

5.1 Ressources humaines

5.1.1 Politique de gestion des cadres du CSSMB - Adoption

5.1.2 Projet de consolidation des organigrammes des services – Adoption

5.1.3 Structure administrative des cadres des établissements – Adoption

5.1.4 Programme d'accès à l'égalité en emploi – Dépôt du quatrième rapport – Adoption

5.2 Ressources financières

5.3 Ressources informatiques

5.4 Ressources matérielles

5.4.1 Édifice Strathcona – Réhabilitation majeure (phase 1) – Octroi du contrat de construction

5.4.2 Centre de formation professionnelle Verdun édifice Galt – Ajout d'un système de climatisation & remplacement des plafonds et des appareils d'éclairage – Octroi du contrat de construction

5.4.3 Déneigement pour les établissements du CSSMB - Octroi des contrats de services

5.4.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Demande de financement

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.6.1 École Jonathan – Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en

- vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier – Adoption
- 5.6.2 École Guy-Drummond - Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP - École établie aux fins d'un projet particulier – Adoption
- 5.6.3 Collège Saint-Louis – Critères d'inscription 2027-2028 – Fin de la consultation et Adoption
- 5.7 Transport scolaire
- 5.7.1 Aide au transport en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour l'année scolaire 2026-2027
- 5.8 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

- 9.1 Information de la présidence
- 9.1.1. Mot des présidences de comité de travail
- 9.2 Information de la direction générale
- 9.2.1 Délégation de pouvoirs du directeur général-Reddition de compte du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026

10. QUESTIONS DIVERSES

11. HUIS-CLOS-MEMBRES DU CA

12. AJOURNEMENT OU LEVEE DE LA SEANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Dispense de lecture et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2026

CA25/26-06-114

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le texte des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 a été remis au Conseil d'administration le mardi 16 juin 2026;

Il est résolu à l'unanimité :

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture de ces procès-verbaux et d'en approuver le texte.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

3. Période de questions du public

Mme Édith Lacroix, présidente du conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy, accompagnée de deux autres membres du conseil d'établissement, aborde ses préoccupations concernant le manque d'espace à cette école et les impacts sur la capacité d'apprentissage des élèves. Mme Lacroix souhaite savoir quelles sont les solutions mises de l'avant par le CSSMB pour répondre au manque actuel d'espace et permettre aux élèves de cette école de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage et de réussite que les autres élèves du CSSMB.

M. Blanchette mentionne qu'il comprend que les besoins sont très importants. Il explique qu'en 2023-2024, il y avait 37 locaux pour 227 élèves, soit un ratio de 6,1 élèves par local. Pour 2026-2027, la projection est de 61 locaux pour 311 élèves, soit 5,1 élèves par local. L'ajout de l'édifice Allancroft permettra d'avoir plus de locaux disponibles, d'avoir des ratios plus adéquats et d'offrir aux élèves les meilleures chances de succès possible. En janvier 2027, avec l'ajout de l'édifice Allancroft, l'école disposera de 69 locaux. Au cours des dernières années, le CSSMB a déployé beaucoup d'efforts pour bonifier les espaces disponibles à l'école John-F.-Kennedy.

M. Bertrand mentionne que les préoccupations exprimées sont fondées. En 2015, le CSSMB avait 515 élèves avec un diagnostic, alors qu'il en compte maintenant 1050, ce qui représente une augmentation de 100 % en 10 ans. Il explique que cette augmentation fulgurante met une pression sur le CSSMB et sur les locaux. Au cours des dernières années, le CSSMB a réussi à augmenter les espaces disponibles et à convenir avec le secteur anglophone de se faire céder l'édifice Allancroft, qui permet l'ajout de 18 locaux supplémentaires. Avec la capacité augmentée de 18 locaux, l'école aura connu une hausse de 32 locaux sur les quatre dernières années. Il ajoute que Mme Lapointe, se déplace fréquemment à l'école et est en lien étroit avec la direction. Le CSSMB suit l'évolution de très près pour continuer à offrir le meilleur environnement possible aux élèves.

Sur le plan des ressources disponibles, M. Bertrand mentionne que les vulnérabilités des élèves sont en augmentation. Il assure que le CSSMB ne ménage aucun effort pour soutenir le personnel de l'école John-F.-Kennedy. Le CSSMB en est d'ailleurs à finaliser une demande de financement supplémentaire au MEQ de 4,2 millions, lequel montant est actuellement financé par le CSSMB lui-même. Il y a cinq ans, le CSSMB avait fait les démarches pour obtenir du financement supplémentaire. Cependant, plus le nombre d'élèves et les

vulnérabilités augmentent, plus il faut ajouter des ressources et réduire les ratios. Il réitère que le CSSMB ne ménage aucun effort pour soutenir les élèves, continue à suivre l'évolution de l'école de très près et poursuit ses démarches et réflexions pour la suite des choses.

Il rappelle par ailleurs que l'école John-F.-Kennedy est un service régionalisé qui dessert également d'autres centres de services scolaires et des élèves à l'extérieur du territoire du CSSMB. Considérant qu'il y a une augmentation à l'échelle de la province, il mentionne qu'il y aura possiblement lieu d'avoir une réflexion quant à ce service régionalisé.

M. Simon Séguin, vice-président à la vie professionnelle au SEOM, prend la parole au sujet de la violence dans les écoles. Il mentionne que cette année, les membres du SEOM ont été affectés par des situations de violence de différentes natures. Le SEOM entend agir pour soutenir les enseignantes et enseignants et intervenir auprès du CSSMB quant à l'obligation de fournir un lieu de travail sain et sécuritaire. Le SEOM souhaite savoir quelles seront les actions concrètes mises en place dans les établissements pour éviter les situations de violence, et si le CSSMB est intéressé à discuter des enjeux vécus et à mettre à l'essai les solutions qui pourraient être proposées.

M. Blanchette remercie M. Séguin pour sa question et mentionne que cela est effectivement un enjeu d'importance. Le 4 juin dernier, une rencontre entre le syndicat, la direction générale et le Service des ressources humaines a d'ailleurs eu lieu pour discuter de ces enjeux. M. Blanchette explique que plusieurs initiatives sont déployées, notamment le questionnaire santé bien-être, laquelle initiative sera reprise dans l'ensemble de la province. Ce questionnaire est très révélateur sur les situations vécues dans les milieux et les résultats, qui sont en analyse dans les écoles, permettront de guider les démarches à être déployées à la rentrée pour mitiger ces situations. M. Blanchette mentionne qu'il y a également l'implantation du système Baromètre, un outil central pour consigner les écarts de conduite et avoir des données en temps réel sur les situations dans les écoles. En outre, à la rentrée 2026-2027, 45 écoles implanteront le programme Soutien au comportement positif et 20 écoles s'engageront dans la démarche de code de vie. De plus, un des enjeux sur lequel travaillera le Conseil scientifique sera la violence et l'intimidation. M. Blanchette rappelle qu'il y a différents modes de dénonciation et différents mécanismes qui sont en place pour soutenir les personnes qui subiraient ou souhaiteraient signaler un acte de violence. Le CSSMB continuera à rester en contact avec les différents partenaires pour continuer à améliorer la situation et être à l'écoute des suggestions.

Mme Daria Lebidoff, porte-parole de la Coalition pour une école secondaire publique à L'Île-des-Sœurs, prend la parole pour demander un état de situation quant au projet de construction d'une école secondaire à L'Île-des-Sœurs. Considérant la pression grandissante sur l'école Monseigneur-Richard en raison de la croissance de la population de ce quartier et de celle de Verdun, Mme Lebidoff souhaite savoir quels sont les plans du CSSMB pour répondre aux besoins de la clientèle.

M. Blanchette explique qu'il y avait un projet d'école jumelée primaire et secondaire, mais que ce projet a été mis sur pause par le MEQ en 2022. En 2024, le Conseil d'administration a adopté une résolution pour demander de réactiver le projet. À ce jour, le CSSMB attend encore un retour du MEQ à ce sujet. Pour le CSSMB, le projet demeure à l'ordre du jour, mais il est tributaire du financement du gouvernement. Pour le moment, l'école Monseigneur-Richard est encore capable de soutenir les besoins de capacité dans ce secteur. Advenant que la capacité ne soit pas suffisante à moyen/long terme, d'autres représentations seront effectuées auprès du gouvernement. M. Blanchette réitère que le projet est toujours à l'agenda, mais le CSSMB demeure en attente du financement.

5.1.1 Politique de gestion des cadres du CSSMB – Adoption

CA25/26-06-115

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Politique de gestion des cadres du CSSMB révisée le 28 septembre 2020 DGCA 20/21-09-019
- C) Projet de la Politique de gestion des cadres du CSSMB pour adoption
- D) Tableau comparatif – Retour de consultation.

ATTENDU QUE le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de la gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* a récemment été mise à jour;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cadres du CSSMB est un complément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de la gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

ATTENDU QUE la politique vise à préciser les principes et modalités encadrant la gestion des cadres du Centre de services scolaire;

ATTENDU QUE la mise à jour du Règlement nécessite de procéder à l'arrimage des dispositions de la politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres du CSSMB;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique de gestion des cadres du CSSMB révisée déposée au soutien de la présente résolution pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.2 Projet de consolidation des organigrammes des services – Adoption

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Organigrammes pour adoption – entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026
- C) Retour de consultation des associations des cadres

ATTENDU le rôle essentiel de soutien et d'accompagnement assuré par les services administratifs et pédagogiques auprès des établissements, afin de permettre aux équipes-écoles de se consacrer pleinement aux leviers favorisant la réussite éducative des élèves;

ATTENDU les nombreux enjeux stratégiques auxquels l'organisation doit faire face afin d'assurer sa pérennité, sa performance et la qualité des services offerts;

ATTENDU le contexte financier actuel et la nécessité d'exercer une gestion rigoureuse, responsable et proactive des ressources;

ATTENDU le gel d'embauche et les efforts déjà consentis par les services, notamment par des mesures de non-remplacement, afin de générer des économies;

ATTENDU la volonté d'optimiser les processus administratifs dans une perspective d'efficacité organisationnelle;

ATTENDU que le nombre de cadres administratifs n'est que de 1% de l'ensemble du personnel de l'organisation;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster l'organigramme afin d'assurer un arrimage cohérent entre la structure organisationnelle, les besoins évolutifs des établissements et les exigences institutionnelles;

ATTENDU l'obligation de respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables;

ATTENDU la recommandation de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES);

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines du conseil d'administration;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, tel que déposé, le projet de consolidation des organigrammes des services du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB), lequel prévoit :

- le transfert de responsabilités du secteur international actuellement sous la direction du Service des ressources financières vers la Direction générale adjointe responsable du secteur des adultes;
- l'abolition d'un poste de régisseur secteur international au Service des ressources financières;
- le transfert de responsabilités du secteur paie actuellement sous la direction adjointe gestion financière du Service des ressources financières vers la direction adjointe secteur dotation du Service des ressources humaines;
- l'abolition d'un poste de responsable de la gestion administrative au Service de l'organisation scolaire;

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.3 Structure administrative des cadres des établissements – Adoption

CA25/26-06-117

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Structure administrative des cadres des établissements pour adoption
- C) Retour de consultation des associations des cadres

ATTENDU QUE la réussite éducative des élèves demeure au cœur des priorités organisationnelles et qu'elle nécessite un leadership fort et soutenu dans les établissements;

ATTENDU le contexte financier actuel et la nécessité d'optimiser nos pratiques dans une perspective de saine gestion et de pérennité organisationnelle;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire à Lasalle;

ATTENDU la révision des critères de répartition des postes de directions adjointes et gestionnaires administratifs par un sous-comité à la demande du comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE les nouveaux critères de répartition vont permettre la redistribution des postes de directions adjointes d'établissements du secteur des jeunes;

ATTENDU les conclusions positives du projet de gestionnaires administratifs au primaire déployé en avril 2023, lesquelles démontrent une amélioration significative de la gestion administrative et une clarification des rôles des gestionnaires administratifs;

ATTENDU QUE ces ajustements permettent aux directions de consacrer davantage de temps au suivi pédagogique, à l'accompagnement des équipes et au pilotage des priorités éducatives et des projets éducatifs;

ATTENDU QUE les directions d'école se verront ajouter en 2026-2027 de nouvelles responsabilités, dont notamment l'évaluation de tout le personnel enseignant aux deux ans et également le suivi de la formation continue;

ATTENDU l'accompagnement que nécessite la gestion du personnel, des élèves vulnérables, des parents et des partenaires externes en plus de l'ensemble des responsabilités administratives et pédagogiques des directions d'école;

ATTENDU l'importance de reconnaître l'engagement, l'expertise et la contribution des employées et employés, dont la contribution est essentielle à la mise en œuvre des priorités organisationnelles;

ATTENDU QUE l'évolution proposée de la structure organisationnelle s'inscrit dans une vision d'amélioration continue, de collaboration et de renforcement de notre capacité organisationnelle;

ATTENDU l'obligation de respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables;

ATTENDU le retour de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES);

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines du Conseil d'administration;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, tel que déposé, le projet de structure administrative des cadres des établissements du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB), lequel prévoit :

- la création d'un (1) poste de direction d'établissement primaire suite à l'ouverture de la Nouvelle école primaire LaSalle;
- la redistribution des postes de direction adjointe au secteur des jeunes selon les critères adoptés au Comité de répartition des ressources;
- l'abolition d'un (1) poste de direction adjointe au secteur adultes;
- la régularisation de 7.5 postes de gestionnaires administratifs au primaire suite aux conclusions positives du projet de gestionnaires administratifs au primaire déployé en avril 2023;

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.4 Programme d'accès à l'égalité en emploi – Dépôt du quatrième rapport – Adoption

M. Tian aborde le défi d'identifier les employés issus des groupes visés, notamment le fait que l'autodéclaration n'est pas un outil exact. Il estime important de garder cette possibilité d'autodéclaration et de respecter le choix des gens qui choisissent de ne pas s'identifier.

Mme Ebona souhaite aborder certains commentaires formulés par le SEOM dans son retour de consultation, notamment celui à l'effet que le SEOM déplore que le CSSMB ne clarifie pas l'attente de répondre aux exigences du travail d'une enseignante ou d'un enseignant lors de l'embauche de ces personnes non qualifiées, ainsi que le commentaire à l'effet qu'il arrive régulièrement que celles-ci soient évaluées négativement à la fin de l'année. Mme Ebona souhaite savoir pourquoi le CSSMB n'a pas été en mesure de clarifier les attentes lors de leur embauche.

M. Turcotte rappelle que le SEOM précisait dans sa lettre que cette section ne faisait pas partie du programme d'accès à l'égalité en emploi et n'est donc pas en lien avec le présent point soumis à la décision du Conseil d'administration. Il explique que l'enjeu soulevé a néanmoins été discuté et que le Service des ressources humaines y travaille. Le CSSMB a le souci de bien évaluer le personnel enseignant. Il existe déjà des mécanismes en place et certaines actions seront également déployées à l'automne.

M. Blanchette mentionne qu'il s'agit d'un enjeu dont le Service des ressources humaines est effectivement conscient et qui a été discuté au Comité des ressources humaines. Il précise qu'il y a des pistes de solution qui seront mises de l'avant, en complément aux initiatives déjà en place.

CA25/26-06-118

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Retours de consultation
- C) Rapport de la quatrième phase d'implantation

ATTENDU les exigences législatives reliées à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys est un organisme visé par l'application de cette loi;

ATTENDU la Politique d'accès à l'égalité en emploi du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys en vigueur depuis le 20 janvier 2020;

ATTENDU la demande de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) de fournir le rapport de la quatrième phase d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi;

ATTENDU l'obligation du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys de consulter les syndicats et les associations sur le rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi;

ATTENDU les retours de consultation reçus de l'AMDES et du SEOM;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de ressources humaines et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité ressources humaines du Conseil d'administration;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le présent rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi;

De mandater la direction du Service des ressources humaines pour transmettre le rapport à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.1 Édifice Strathcona – Réhabilitation majeure (phase 1) – Octroi du contrat de construction

CA25/26-06-119

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte-rendu de l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions
- C) Plan de zonage et de mobilisation des travaux

ATTENDU QU'en date du 1^{er} avril 2026, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de réhabilitation majeure (phase 1) de l'Édifice Strathcona;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Groupe Atwill-Morin inc., pour un montant de 3 447 575,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Groupe Atwill-Morin inc., pour un montant total de 3 447 575,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement à la réhabilitation majeure (phase 1) de l'Édifice Strathcona.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.2 Centre de formation professionnelle Verdun édifice Galt – Ajout d'un système de climatisation & remplacement des plafonds et des appareils d'éclairage – Octroi du contrat de construction

M. Nanta souhaite savoir si ce bâtiment a subi des impacts des récentes inondations.

M. Chalut répond que les inondations de la semaine précédente n'ont pas eu d'impact sur cet édifice.

CA25/26-06-120

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte-rendu de l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions
- C) Plan de zonage et de mobilisation des travaux

ATTENDU QU'en date du 1^{er} avril 2026, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux d'ajout d'un système de climatisation & remplacement des plafonds et des appareils d'éclairage au Centre de formation professionnelle Verdun édifice Galt;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Procova inc., pour un montant de 7 912 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Procova inc., pour un montant total de 7 912 000,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement à des travaux d'ajout d'un système de climatisation & remplacement des plafonds et des appareils d'éclairage au Centre de formation professionnelle Verdun édifice Galt.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.3 Déneigement pour les établissements du CSSMB - Octroi des contrats de services

CA25/26-06-121

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte-rendu de l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions
- C) Annexe 1 – Description des lots

ATTENDU les besoins en matière de déneigement et de déglacage pour l'ensemble des établissements du CSSMB;

ATTENDU QUE les contrats de services relatifs au déneigement arrivent à échéance en octobre 2026;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 24 avril 2026 afin de retenir les services d'un ou plusieurs prestataires de services pour le déneigement des établissements du CSSMB;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été divisé en 20 lots, chacun représentant un secteur du territoire du CSSMB;

ATTENDU QUE l'adjudication des contrats est basée sur le plus bas prix conforme, et ce, pour chacun des lots prévus à l'appel d'offres;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des 20 lots;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée d'un an, à partir du 15 octobre 2026 avec 2 options de renouvellement de 12 mois chacune;

ATTENDU QU'il appartient au Conseil d'administration d'autoriser un contrat de services d'une valeur supérieure à 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles, ainsi que celle de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer les contrats de déneigement des lots ci-dessous selon les montants déposés à même leur soumission (toutes taxes exclues), et ce, à compter du 15 octobre 2026 et se terminant le 14 octobre 2027, en plus de deux options de renouvellement d'une année chacune, du 15 octobre 2027 au 14 octobre 2028 et du 15 octobre 2028 au 14 octobre 2029 :

Lot # 8 : 9113-7752 Quebec inc., s/n Pavages Inter-Pavé

- Au montant de 100 031,00 \$ pour l'année 1;
- Au montant de 102 008,00 \$ pour la 1re option de renouvellement
- Au montant de 103 997,50 \$ pour la 2e option de renouvellement
- Pour un **total possible de 306 036,50 \$**

Lot # 17 : B&B Déneigement et Pelouse inc.

- Au montant de 121 150,00 \$ pour l'année 1;
- Au montant de 121 150,00 \$ pour la 1re option de renouvellement
- Au montant de 121 150,00 \$ pour la 2e option de renouvellement
- Pour un **total possible de 363 450,00 \$**

Lot # 19 : B&B Déneigement et Pelouse inc.

- Au montant de 84 850,00 \$ pour l'année 1;
- Au montant de 84 850,00 \$ pour la 1re option de renouvellement
- Au montant de 84 850,00 \$ pour la 2e option de renouvellement
- Pour un **total possible de 254 550,00 \$**

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.4.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air –Demande de financement

CA25/26-06-122

M. Tian souhaite obtenir plus d'informations sur le dossier.

M. Chalut explique qu'il s'agit d'un programme annuel et que le CSSMB n'a pas de certitude à savoir s'il sera reconduit d'une année à l'autre en ce qui a trait au financement. Le programme vise à augmenter le nombre d'infrastructures à travers le Québec et à établir des partenariats avec les villes et les arrondissements, notamment pour avoir des parcs-écoles ou des gymnases.

Documents déposés:

A) Sommaire

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), vise à financer et augmenter le nombre d'infrastructures récréatives, sportives et de plein air dans toutes les régions du Québec ainsi que l'accessibilité à ces infrastructures pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation reçoit actuellement des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme PAFIRSPA;

ATTENDU QUE le CSSMB souhaite présenter une demande de financement pour les établissements suivants :

- Réfection de la piscine, des vestiaires et des toilettes de l'école des Sources;
- Réfection des surfaces de la cour et des installations extérieures à l'école St-Clément-Ouest;
- Réfection de la piste d'athlétisme et d'équipements extérieurs à l'école Saint-Georges;

ATTENDU QUE ces demandes peuvent être déposées conditionnellement à la réception préalable de lettres de soutien des villes concernées;

ATTENDU QUE le CSSMB autorise la présentation des projets listés ci-haut au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE le CSSMB s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour les projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministère;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), le dépôt d'une demande de financement pour les projets suivants, et ce conditionnellement à la réception préalable de lettres de soutien des villes concernées;

- Réfection de la piscine, des vestiaires et des toilettes de l'école des Sources;
- Réfection des surfaces de la cour et des installations extérieures à l'école St-Clément-Ouest;
- Réfection de la piste d'athlétisme et d'équipements extérieurs à l'école Saint-Georges.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.1 École Jonathan – Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier – Adoption

CA25/26-06-123

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution CA25/26-03-082

ATTENDU QUE l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit qu'exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient

respectivement la consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE le 31 mars 2026, par la résolution CA25/26-03-082, le Conseil d'administration a adopté pour consultation une résolution prévoyant l'intention de demander, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, le maintien de l'établissement de l'école Jonathan aux fins d'un projet particulier, à savoir un programme alternatif centré sur les enfants et leurs projets, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2028;

ATTENDU QUE l'école Jonathan est reconnue pour offrir une pédagogie alternative depuis le 3 septembre 1974;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

De demander l'approbation au ministère de l'Éducation du Québec de renouveler le statut de l'école Jonathan aux fins d'un projet particulier en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, à savoir un programme alternatif centré sur les enfants et leurs projets, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2028.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.2 École Guy-Drummond - Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP - École établie aux fins d'un projet particulier – Adoption

CA25/26-06-124

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution CA25/26-05-099

ATTENDU QUE l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit qu'exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse ;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient respectivement la consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal ;

ATTENDU QUE le 12 mai 2026, par la résolution CA25/26-05-099, le Conseil d'administration a adopté pour consultation son avis d'intention de demander, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, le maintien de l'établissement de l'école Guy-Drummond aux fins d'un projet particulier, à savoir le programme primaire international, pour une période de cinq (5) années scolaires débutant le 1^{er} juillet 2028;

ATTENDU QUE l'école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au primaire depuis l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

De demander l'approbation au ministère de l'Éducation du Québec de renouveler le statut de l'école Guy-Drummond aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, à savoir le programme primaire international, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2028.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.3 Collège Saint-Louis – Critères d'inscription 2027-2028 – Fin de la consultation et Adoption

CA25/26-06-125

Documents déposés:

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2027-2028 – Collège Saint-Louis (projet)
- C) Tableau des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution CA25/26-05-105

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le directeur de l'école participe à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, des politiques et des règlements du centre de services scolaire;

ATTENDU QU'aux fins d'application de l'article 96.25, l'article 183 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre d'éducation des adultes et des membres du personnel cadre du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que « le comité de parents doit être consulté sur l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier et ses critères d'inscription »;

ATTENDU QUE l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles établies aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que « Les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants »;

ATTENDU la réception du rapport de la protectrice de l'élève au mois d'avril 2026;

ATTENDU QU'à la suite du rapport déposé, une refonte des critères d'inscription du Collège Saint-Louis 2027-2028 a dû être réalisée afin qu'ils soient conformes aux recommandations émises par la protectrice de l'élève;

ATTENDU QUE, par la résolution CA25/26-05-105, le Conseil d'administration a adopté, aux fins de consultation, le nouveau projet des critères d'inscription du Collège Saint-Louis pour l'année scolaire 2027-2028;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement du Collège Saint-Louis est en accord avec le nouveau projet des critères d'inscription pour l'année 2027-2028;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de gestion, le Comité de parents ont émis des avis favorables;

ATTENDU QUE le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal a émis un avis défavorable;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les critères d'inscription 2027-2028 du Collège Saint-Louis, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.7.1 Aide au transport en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour l'année scolaire 2026-2027

CA25/26-06-126

Mme Ebona mentionne qu'elle a reçu des commentaires de plusieurs parents et qu'il s'agit d'un programme bénéfique qui aide beaucoup de parents. Elle tient à souligner les impacts positifs de cette initiative pour les élèves et les familles.

Documents déposés :

A) Sommaire

ATTENDU QUE l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le centre de services scolaire doit déterminer annuellement les modalités de distribution de l'*Aide au transport* pour un élève du secondaire;

ATTENDU QUE la *Politique de transport des élèves* détermine les catégories de transport scolaire offertes par le Centre de services scolaire et les normes d'admissibilité;

ATTENDU QUE la *Politique de transport des élèves* du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys prévoit la détermination de zones où les élèves sont desservis par le transport public;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys est soucieux d'offrir une équité dans l'accessibilité au transport pour les élèves y ayant droit;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite poursuivre l'encodage des cartes Opus auprès des élèves admissibles à la gratuité du transport public;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité consultatif de transport lors de la réunion du 2 juin 2026;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

Il est résolu à l'unanimité :

De poursuivre l'encodage de la carte Opus permettant la gratuité du transport public pour les mois de septembre 2026 à juin 2027;

De défrayer les coûts rattachés à un tel projet soit 3 320 258 \$ qui seront versés directement à la Société de Transport de Montréal;

De mandater la direction du service de l'Organisation scolaire pour faire une demande d'allocation supplémentaire auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour pallier cette dépense supplémentaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

9. GÉNÉRALITÉ

9.1 Information de la présidence

9.1.1. Mot des présidences de comité de travail

M. Bourgeault remercie tous les membres de l'équipe du Service du transport scolaire pour leur travail extraordinaire et leur bienveillance. Il mentionne que le Comité de transport s'est réuni à quatre reprises cette année, avec une belle dynamique et des gens intéressés. Il a apprécié présider ce comité.

9.2 Information de la direction générale

M. Bertrand souligne les points suivants :

Les inondations de la fin de semaine précédente ont affecté six écoles. Il remercie toute l'équipe du Service des ressources matérielles qui a été mobilisée pour gérer la situation. Les inondations ont également affecté les équipes-écoles, qui avaient déjà préparé des boîtes entreposées dans des sous-sols qui ont été inondés. Énormément de membres du personnel ont également été personnellement touchés par les inondations.

Concernant l'évènement malheureux de la veille survenu à Côte-des-Neiges, le CSSMB a dû confiner 25 écoles à Saint-Laurent, Mont-Royal, Outremont et Côte-Saint-Luc. Le confinement a été levé à 15h20, soit après la fin des classes. Les directions ont géré la situation auprès des élèves et des parents. L'opération s'est très bien déroulée dans l'ensemble des établissements.

À ce jour, le CSSMB est toujours en attente des règles budgétaires du MEQ.

Mme Carolynne Soulard a déposé ses travaux réalisés avec Une école montréalaise pour tous, soit un abécédaire auquel ont également participé 173 élèves de 4 à 6 ans de l'école Harfang-des-Neiges. Le CSSMB salue cette belle initiative, à la fois ludique et pédagogique, pour préparer les élèves à l'apprentissage des lettres.

M. Bertrand tient à remercier les membres qui quittent le Conseil d'administration cette année : Mme Magherbi, M. Pépin, Mme Trudel, M. L'Hérault et M. Turcotte.

Il souligne également le départ à la retraite de M. Turcotte à la fin du mois de juin, après de nombreuses années de service au CSSMB. Il le remercie pour sa précieuse contribution au Conseil d'administration et au sein du CSSMB, tant au niveau de la pédagogie que du soutien auprès des cadres.

M. Bertrand cède la parole à M. Lauzon pour présenter un bilan des activités du Conseil scientifique et les perspectives pour la rentrée.

M. Lauzon mentionne que les travaux du Conseil scientifique avancent très bien. Depuis le lancement en février dernier, beaucoup de travaux, de rencontres et de chantiers de travail ont été réalisés. Il rappelle que le Conseil scientifique est opéré à coût nul pour le CSSMB : tout est financé par des partenaires. Le Conseil

scientifique regroupe l'expertise à l'interne et celle de chercheurs intéressés à contribuer à la mission de l'organisation, participer au développement communautaire et soutenir les pratiques dans les établissements.

Le Fonds de recherche du Québec a créé un poste de scientifique en résidence, soit le premier poste de ce type à être créé en éducation au Québec. Ce poste servira à faire le pont entre le Conseil scientifique et le développement des projets dans les écoles, à faire le suivi de la diffusion et de l'implantation des initiatives ainsi qu'à analyser ce qui se fait à l'extérieur du Québec. M. Lauzon rappelle d'ailleurs que le CSSMB a conclu une entente de partenariat avec le Conseil scientifique de France. Cette association permettra d'avoir des échanges de recherches et de développements, et des partenariats entre des écoles en France et au Québec. De plus, l'OPES offre cinq bourses de 50 000\$ pour soutenir des projets au CSSMB.

M. Lauzon précise que le Conseil scientifique a six champs d'intervention. Les comités sont tous démarrés et ont défini les enjeux et les priorités qui constitueront les sujets de recherche. Au retour des vacances, s'effectuera le pairage entre les projets, les chercheurs et les écoles.

M. Blanchette salue cette initiative et félicite le Conseil scientifique pour le travail accompli jusqu'à présent. Il mentionne qu'en ayant à la base de la recherche scientifique et des chercheurs connus, cela ne peut qu'apporter des résultats positifs.

M. Lauzon ajoute que le CSSMB apporte autant à la recherche que la recherche lui apporte.

Mme Ebona demande si les parents sont également inclus dans le projet. M. Lauzon mentionne que ce n'est pas le cas pour l'instant, mais lorsque les travaux seront démarrés, le Conseil scientifique diffusera les développements et informera toutes les personnes impliquées, dont les parents. Il précise que pour le moment, ce sont surtout les élèves qui seront impliqués dans la démarche et qu'il y a d'ailleurs une réflexion pour voir comment impliquer les conseils d'élèves.

M. Bertrand ajoute que le Conseil scientifique a un volet sur l'accompagnement et les bonnes pratiques école-famille-communauté.

Mme Ebona mentionne que le parent est omniprésent dans tout ce qui se passe. Elle souhaite que les parents puissent comprendre et faire partie du tout. M. Lauzon mentionne que certaines démarches impliqueront les parents.

M. Bertrand conclut en soulignant que des élèves du CSSMB ont représenté le Québec aux Olympiades de la formation professionnelle en Alberta. Quatre élèves du CSSMB ont remporté la médaille d'or et une élève a remporté une mention Coup de cœur.

9.2.1 Délégation de pouvoirs du directeur général-Reddition de compte du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026

Rien de particulier à signaler

10. QUESTIONS DIVERSES

11. HUIS-CLOS-MEMBRES DU CA

Les membres n'ayant rien à signaler, les membres n'ont pas tenu de huis clos.

12. AJOURNEMENT OU LEVEE DE LA SÉANCE

M. Blanchette tient à souligner le travail et l'implication de tous les membres au cours de la dernière année. Il remercie les membres sortants pour leur précieuse contribution et tout le temps qu'ils ont donné bénévolement au cours des dernières années. Il leur souhaite le meilleur pour la suite. Il souhaite également un bon été et de belles vacances à toutes les personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12

Secrétaire générale

Président